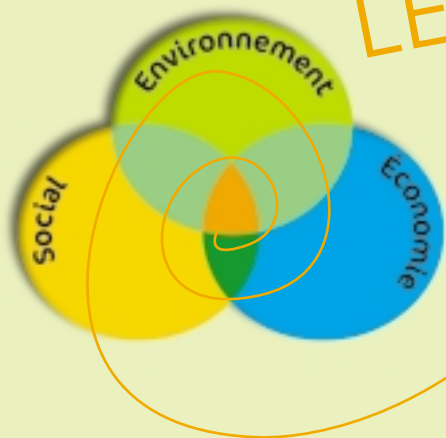


# LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN BRETAGNE



Les collectivités s'engagent

## La maison de la petite enfance à Carhaix :

Le bâtiment est compact pour éviter les déperditions d'énergie, les matériaux sont écologiques (bois, chanvre, etc.), l'eau de pluie est récupérée pour les sanitaires, l'isolation phonique et énergétique est renforcée, la toiture est végétalisée... pour un confort accru des usagers.





# Le développement durable des territoires bretons : une nécessité et une chance

En 1992, la France s'engageait, aux côtés de 177 autres pays signataires de la déclaration de Rio, à promouvoir un développement durable. En 2005, le parlement réuni en Congrès, adoptait la Charte de l'Environnement. Celle-ci reprend l'engagement initial et proclame que "les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social."

## Les objectifs sont ambitieux :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources naturelles ;
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations ;
- Epanouissement de tous les êtres humains ;
- Modes de production et de consommation responsables.

Ce mode de développement plus harmonieux, plus solidaire,

plus partagé doit être le fil conducteur de tous les projets de territoire. De nombreuses collectivités locales de Bretagne se sont engagées dans cette voie. Sans rien renier de leur histoire, elles ont entrepris de réfléchir à leurs pratiques habituelles, sur tous les domaines de leurs compétences : services publics, aménagement, tourisme...

Certaines l'ont fait dans la réalisation d'un agenda 21 local ; d'autres ont choisi de s'investir sur des aspects plus ponctuels. Toutes ont accepté de modifier

petit à petit leurs pratiques en intégrant des critères du développement durable dans leurs projets.

Quelques expériences sont présentées dans cette brochure. Elles démontrent que, dans une démarche dynamique et efficace, le développement durable est une nécessité mais aussi une... chance pour les collectivités.

**Patrice ARRES-LAPOQUE,**  
Directeur-adjoint  
Direction Régionale de  
l'Environnement de Bretagne

## QU'EST-CE QUE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

« Le développement durable est le développement qui satisfait les besoins de la génération actuelle sans priver les générations futures de la possibilité de satisfaire leurs propres besoins » -

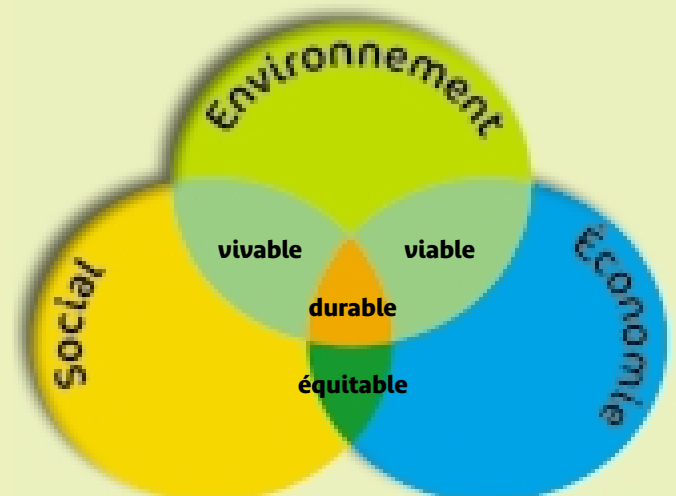
Rapport Brundtland 1987.

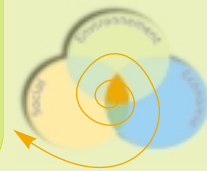
Le premier principe de la Déclaration du Sommet de Rio en 1992 reconnaît que les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.

### Les collectivités locales ont donc plusieurs défis à relever :

- concilier long terme et court terme et ménager les transitions nécessaires ;
- concilier objectifs globaux, réalités locales et comportements individuels ;

- faire partager les choix par l'ensemble de la société, des simples citoyens aux acteurs économiques et sociaux.





## Vezein le Coquet construit un éco-quartier



La commune de Vezein-le-Coquet, après une expérimentation unique en France pour mesurer l'impact du désherbage et des techniques alternatives sur la qualité de l'eau en milieu urbain, engage les premiers travaux de la ZAC des Champs Bleus à l'automne 2006.

La conception de la ZAC des Champs Bleus s'apparente à une démarche de haute qualité environnementale. La mise en place d'ateliers thématiques a permis une réflexion globale, transversale et prospective, afin de **tendre vers un urbanisme durable**.

**Les objectifs retenus ont permis de conjuguer :**

- **Economie de l'espace** : avec des petits collectifs et pas seulement du pavillonnaire ;

- **Mixité de l'habitat** : pour permettre autant l'accueil des jeunes ménages que de personnes âgées ;

- **Utilisation qualitative et optimisée de l'espace public** : avec une nature très présente et des espaces publics de qualité car élément majeur de lien social ;

- **Maîtrise et efficacité énergétique** : un futur réseau de chaleur permettra de chauffer les principaux équipements ;

- **Développement des transports alternatifs à la voiture** : avec des circuits doux et une partie pour un bus en site propre...

Au cœur de ce futur quartier sera réalisé un établissement d'accueil de personnes âgées en perte d'autonomie (EHPAD), avec des espaces associatifs et un pôle social-emploi. Les rencontres inter-générationnelles qui pourront s'établir dans

ces lieux apporteront un côté riche et innovant au projet.

Suite à la conception de la ZAC des Champs Bleus, les élus ont communiqué sur les principes du développement durable. Ainsi est née une démarche de démocratie participative intitulée "Vezein 2020, ensemble imaginons demain". En partenariat avec des chercheurs en sociologie, une cinquantaine de Vezeinois volontaires et les jeunes élus du Conseil municipal des enfants ont imaginé le développement de la commune dans les vingt prochaines années. **Une Charte de développement durable** de Vezein-le-Coquet a été écrite, avec ses engagements éthiques, pour la commune et ses habitants. Déclinée en de nombreuses actions, elle est le fil conducteur de la politique communale.

### CONTACT

Ville de Vezein le Coquet

Tél : 02 99 64 52 78

[mairie.vezein.le.coquet@wanadoo.fr](mailto:mairie.vezein.le.coquet@wanadoo.fr)

>>> Mais aussi :

ZAC et lotissements durables à Chantepie, Acigné, Langouët, Silfiac, Bazouges-sous-Hédé...



## Lanvollon-Plouha mobilise sa population

Beaucoup de services ont été créés par la Communauté de Communes de Lanvollon-Plouha (action sociale, eau, ordures ménagères, culture, etc.) et ceux-ci ont très vite bénéficié d'un franc succès auprès des usagers. Néanmoins, l'intercommunalité est un outil récent et ses représentants ne sont pas élus par le suffrage universel direct. Aussi, la création d'un Conseil citoyen est apparue comme une solution naturelle aux blocages liés à des difficultés de compréhension de la part de la population et des élus communaux.

Déjà en 1995, les élus de la collectivité ont décidé d'ouvrir toutes les commissions communautaires aux citoyens afin que les décisions soient mieux comprises et de favoriser l'implication des citoyens dans le développement local.

En 2002, le Conseil citoyen voyait le jour sous la forme d'une association libre. Aujourd'hui, ce Conseil compte une centaine d'adhérents et conventionne avec la collectivité. Il constitue **une entité très active au sein du territoire** en menant à bien, avec l'aide logistique de la Communauté de communes, un certain nombre de projets :

- **Etude sur l'attractivité du territoire en terme de développement économique,**

- **Travail autour du problème du suicide, du vieillissement ;**

- **Sensibilisation sur le tri des déchets, etc.**

Aujourd'hui, le langage des élus devient plus accessible grâce à l'ouverture de la collectivité et le partage des informations.

Bien entendu, une partie des délégués communautaires craignent que cette nou-

velle instance consultative ne devienne une structure concurrente mais Thierry Burlot, Président de la Communauté de communes Lanvollon-Plouha, reste résolument convaincu que cette formidable force de proposition est aujourd'hui indispensable au développement harmonieux du territoire ([conseil-citoyen.org](http://conseil-citoyen.org)).

### CONTACT

CC Lanvollon-Plouha

Tél : 02 96 70 17 04

[cdc@cc-lanvollon-plouha.fr](mailto:cdc@cc-lanvollon-plouha.fr)

>>> Mais aussi :

Gestion Intégrée des Zones Côtées sur la Ria d'Étel  
Forum du Développement Durable à Lorient...



# Vous voulez aménager l'espace



## Le Poher construit un bâtiment exemplaire



Le territoire du Poher n'offrant pas de prestations adaptées en matière de services à destination de la petite enfance, la Communauté de communes a souhaité bâtir une Maison de l'enfance et de la famille.

**Par souci d'exemplarité et de santé envers les utilisateurs du bâtiment**, la Communauté de communes du Poher a souhaité que le projet s'inscrive dans une démarche de développement durable, sous la forme d'un bâtiment à haute qualité environnementale (HQE®).

Les éléments importants du bâtiment sont notamment :

- **La forme du bâtiment** : Le projet, compact, évite les déperditions d'énergie.

- **Les matériaux** : Le principal matériau de construction est le bois, matière première renouvelable, respectueuse des ressources naturelles. Par ailleurs le bardage en red-cedar n'a pas nécessité de traitement fongicide et insecticide.

- **La toiture végétalisée** : la totalité de la toiture est végétalisée par un tapis de sedum, qui retarde l'évacuation de l'eau au réseau d'eaux pluviales et renforce l'isolation acoustique et thermique. Elle réduit l'impact du projet en restituant une partie de la zone végétalisée.

- **La récupération de l'eau de pluie** : les eaux de pluies sont collectées dans une cuve enterrée, qui sert pour l'alimentation des toilettes et l'arrosage extérieur.

- **Une isolation au chanvre** : le chanvre est un matériau naturel sain, qui ne pose pas de problèmes de recyclage et participe à la qualité de l'air intérieur du bâtiment.

- **Des sols en linoléum** : le linoléum est un matériau naturel à base d'huile de lin, qui absorbe les bruits avec une bonne action bactériologique.

- **La peinture NF environnement** : Elle ne contient aucun solvant et a l'avantage de ne pas être nocive pour la santé des futurs occupants des lieux et les applicateurs de ce produit.

- **Plaques de FERMACELL** : Plaques utilisées en parement intérieur (cloisons) composés de gypse pur et de laine de cellulose. Elles sont aisément recyclables du fait de leur composition chimique.

- **Produits d'entretien** : Le service entretien utilise une gamme de produits 100% biodégradables et naturels.

Si ces éléments entraînent un léger surcoût à l'investissement (à hauteur de 6% du total), ceci paraît bien marginal au regard des enjeux de santé et de bien-être des générations futures.

### CONTACT

CC du Poher  
Tél : 02 98 99 48 00  
poher@poher.com  
Architectes Liard & Tanguy, Belz

>>> Mais aussi :

Ecole de Langouët - Mairie de Mordelles - Maison de l'agro-bio à Daoulas...



## Rennes favorise la biodiversité dans les espaces verts

Fonctionnelle à Rennes depuis 1984, la **gestion différenciée** n'est que la conséquence d'une forte diversification des concepts d'aménagements paysagers, apparue dès 1966 avec la naissance du parc des Gayeulles, parc forestier de 100 hectares sans référence au modèle horticole qui alors prédominait.

C'est donc, depuis 40 ans, notre regard sur la nature en ville, sur les représentations du végétal, qui n'a cessé d'évoluer dans le sens de toujours plus d'ouverture et de tolérance. En acceptant des structures paysagères plus champêtres à côté des jardins à la française, en prenant conscience que les techniques de l'horticulture ne sont pas adaptées à tous les sites, **les Rennais ont appris la valeur écologique et esthétique du mélange**

**des strates, du mélange des espèces, de la palette des plantes spontanées et subsponanées.**

A priori, cette ouverture à la diversité nous a mis en capacité de faire sauter les tabous (nous acceptons a priori tous les végétaux : plantes ornementales, plantes légumières, plants fruitiers, plantes indigènes...) et d'innover (désherbage remplacé par l'enherbement des trottoirs, protection biologique intégrée, objectif "zéro phyto" mais aussi bibliothèques végétales, jardins partagés...).

En conclusion, si les préoccupations de gestion font bien sûr partie de l'actualité quotidienne, c'est cependant notre réflexion de maître d'ouvrage du patrimoine végétal urbain qui a toujours guidé nos actes.

C'est ainsi que tout naturellement nous travaillons sur les 3 axes du développement durable.

### CONTACT

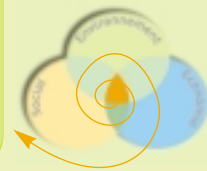
Ville de Rennes  
Tél : 02 23 62 19 40  
jardins@ville-rennes.fr

>>> Mais aussi :

La base nature de la Ville Oger à St-Brieuc, le site Natura 2000 à Guisseny...  
Domaine du lain de Gestel par Cap L'Orient...



# Vous voulez réduire la place de la voiture



## Cap L'Orient favorise les déplacements doux

Le renforcement des modes de déplacement alternatifs à la voiture est un des objectifs de la charte pour l'environnement et le développement durable de Cap l'Orient. Pour affirmer cette volonté, des actions concrètes sont menées sur le territoire. Dans le cadre de la protection et de la réhabilitation du littoral, la réalisation **d'un itinéraire piétons/vélos** entre Guidel Plage et Ploemeur permet aux promeneurs de cheminer en sécurité. Cette promenade littorale s'inscrit dans le schéma régional le Véloroute Voie Verte.

Parallèlement, Cap l'Orient a adopté le 15 avril 2005 son schéma cyclable d'agglomération, soit environ 260 kilomètres

d'itinéraires où le vélo sera privilégié. La création de **l'Agence de l'Ecomobilité**, action inscrite dans le plan de déplacement urbain (PDU), réunit les acteurs locaux des déplacements pour réfléchir aux conditions de développement des déplacements alternatifs à la voiture. Plusieurs diagnostics sur les obstacles aux cheminements piétons ont été réalisés en partenariat avec les personnes à mobilité réduite à l'initiative de communes.

Enfin, Depuis une année, **la mise en chantier d'un transport collectif en site propre (TCSP)**, baptisé Triskell, vise à réaménager la voirie de manière spécifique pour une meilleure circulation des

bus et l'intégration des piétons et des cyclistes au centre de l'espace public.

### CONTACT

Cap L'Orient  
Tél : 02 97 02 22 00

>>> Mais aussi :

Le covoiturage sur Rennes Métropole, le Schéma régional des véloroutes et voies vertes, les parkings-relais...



## Acigné développe le pédibus

Actuellement en France, un déplacement en voiture sur quatre fait moins de 1 km. Les trajets vers l'école n'échappent pas à cette tendance.

Face à ce constat, la commune d'Acigné, accompagnée par le Conseil local à l'énergie (Clé) a souhaité développer un outil pour inciter parents et enfants à pratiquer la marche à pied pour aller à l'école : **le pédibus est une façon concrète d'appliquer le développement durable.**

C'est quoi le pédibus ? Le pédibus forme une "caravane d'enfants" encadrée par des adultes qui suit un itinéraire précis pour conduire les enfants en toute sécurité, et à l'heure, à l'école. Les enfants qui souhaitent y participer rejoignent le pédibus à des points de regroupements déterminés tout comme des arrêts de bus.

A Acigné **deux lignes de pédibus fonctionnent depuis la rentrée 2004**. Elles démarrent de deux quartiers différents de la commune et desservent les deux écoles. Le trajet est d'environ 1 km, il s'effectue en vingt minutes. Une cinquantaine d'enfants y participe et une vingtaine de parents par roulement, les encadre.

En réalité **le pédibus présente plus d'un avantage** : Il améliore la qualité de vie aux abords des écoles en réduisant le trafic des voitures, les pollutions atmosphériques et sonores. Il favorise la marche à pied qui constitue un excellent exercice physique à l'heure où l'on constate une progression de l'obésité chez

les enfants. C'est l'occasion de montrer à tous que l'on peut se déplacer à pied dans sa commune en toute sécurité en choisissant des itinéraires adaptés. D'ailleurs le pédibus favorise la socialisation et l'apprentissage du déplacement en ville, de la ponctualité et de l'autonomie. Parents et enfants profitent de ce moment privilégié pour échanger avant ou après l'école, des liens se tissent. Enfin, c'est aussi l'occasion d'observer son environnement, d'être sensible aux saisons, au temps qu'il fait... rien à voir avec un trajet en voiture !

Le pédibus existait spontanément, il n'y a pas encore si longtemps. Il suffit de le réinventer.

### CONTACT

Ville d'Acigné  
Tél : 02 99 04 30 00  
secretariat.general@ville-acigne.fr



>>> Mais aussi :

Le Pédibus à Rennes, Lanester, Breteil...

# Vous voulez préserver l'environnement



## Lorient réduit ses consommations d'eau et d'énergie

Depuis 2000, la ville de Lorient en association avec différents acteurs locaux, départementaux et nationaux a entrepris une démarche d'information et de communication vers le grand public sur le thème des économies d'eau. 21 actions ont été développées, elles sont regroupées en cinq thèmes généraux "REMEDI" :

- rassembler ;
- éduquer ;
- moderniser ;
- évaluer ;
- diffuser.

Ces opérations ont eu lieu dans la ville de Lorient et dans chaque quartier sous diverses activités. Par exemple, pour éduquer les plus jeunes, des **programmes pédagogiques** ont été développés dans les écoles, collèges et lycées durant

toute l'année. Plusieurs actions de communication ont été également mises en place, telles que les premières journées techniques nationales sur les économies d'eau. Pour rencontrer le public au cœur des quartiers un pont d'information itinérant a vu le jour appelé "**Inf'EAU bus**", son but était d'apporter des solutions concrètes d'économies. Enfin 1000 cuves de récupération d'eau pluviales ont été achetées par la mairie de Lorient et revendues aux lorientais dans le cadre d'une **opération de récupération des eaux pluviales** (par Cap L'Orient).

Cette opération a trois sources d'intérêt. Tout d'abord un intérêt économique, illustré par l'augmentation de l'activité des professionnels (plombier, installateurs...) et la diminution des charges en

production d'eau potable et d'assainissement. L'intérêt est aussi social dans le sens que le pouvoir d'achat des consommateurs augmente. Enfin l'intérêt principal de l'opération est environnemental, il s'agit de la préservation des ressources.

### CONTACT

Ville de Lorient  
Tél : 02 97 02 22 00  
[contact@mairie-lorient.fr](mailto:contact@mairie-lorient.fr)

>>> Mais aussi :

Economies d'eau aux communautés de communes de Belle Isle en Terre, de St Aubin du Cormier - Plan climat à Rennes - 6 agences locales de l'énergie en Bretagne...



## Hennebont préserve sa nature ordinaire

L'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU) a été l'occasion pour la commune, soucieuse d'une meilleure prise en compte et préservation des éléments constitutifs du paysage et de leur préservation, de les recenser et de les cartographier.

Ainsi les talus, haies bocagères, ruisseaux, éléments du petit patrimoine, zones humides, chemins creux, piétons naturels... faisant partie intégrante des "**corridors écologiques**" ont été inventoriés selon une méthodologie scientifique validée.

Indiquons également que d'autres organismes tels le Schéma d'aménagement et

de gestion des eaux Blavet (SAGE), et Cap l'Orient, sont aussi à l'origine de l'initiative de ces recensements : chacun œuvrant suivant la même idée directrice : "**pour bien protéger, il faut d'abord bien connaître**".

Ces recensements effectués par les services techniques mais aussi par des prestataires de services, étudiants, ou encore groupes de travail volontaires vont permettre d'inscrire ces éléments au document graphique "zonage". **Ceci se traduira bien souvent pour le classement de ces secteurs dans un zonage mieux adapté**, regroupé sous le terme "N" pour zone naturelle et assurant la préservation de ces éléments.

D'autre part, en cas d'intervention sur ces espaces, ceux-ci seront également protégés par la Loi Paysage et plus précisément par l'article L 123-1-7 qui

oblige tout propriétaire d'un élément recensé à devoir en faire la demande aux services techniques compétents.

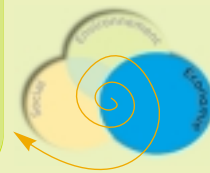
Citons que des améliorations, en matière de protection des éléments du paysage, ont été réalisées, à travers la proposition de rédaction du règlement du PLU : à titre d'exemple, pour "des éléments non soumis à un régime spécifique d'autorisation", la mise en place pour certaines zones "**de marges de recul de protection**" applicables à toute construction, aire de stationnement, de manœuvre ou de stockage...

### CONTACT

Ville d'Hennebont  
Tél : 02 97 85 16 16  
[skerrien@mairie-hennebont.fr](mailto:skerrien@mairie-hennebont.fr)

>>> Mais aussi :

Les landes des Monts d'Arrée (PNRA) - Les sites Natura 2000 sur les milieux naturels d'intérêt européen - L'inventaire des cours d'eau et des zones humides sur la Vilaine, la Rance, le Blavet...



## Silfiac lie territoire et tourisme

Cet éco-village de vacances et de congrès est une réalisation de l'entreprise d'économie sociale et solidaire *Loisirs Vacances Tourisme (LVT)*. Il est l'une des composantes importantes de la dynamique de développement durable lancée sur la commune de Silfiac. Cette dynamique affiche une volonté de placer la dimension humaine au centre des préoccupations animées aussi par la volonté **d'agir local et penser global**.

Les spécificités du centre sont :

- Utilisation de matériaux de l'**éco-habitat** (bois, brique mono-mur, chaux, chanvre...) tant sur la restauration des bâtiments anciens que la construction des bâtiments nouveaux.
- L'utilisation d'**énergies renouvelables** : chaudières bois, pompes à chaleur, capteurs solaires...
- Le traitement des eaux usées se fait par des **jardins filtrants**.
- **La place de la voiture a été minimisée**

et les voies de circulation sont semi-poreuses.

- Le centre vise le **label "tourisme handicap"** (pour les quatre formes de handicap), c'est dire qu'il sera ouvert à tous, valides et handicapés.

Il applique **les valeurs du tourisme social** selon lesquelles tout le monde bénéficie des mêmes services et prestations mais paie son séjour à un prix tenant compte du quotient familial de la famille concernée.

Enfin, LVT concrétise sa volonté de participation au développement local par l'implication de ses acteurs dans l'ensemble des réalisations de la commune dans ce domaine : parc éolien, projets de sentiers d'interprétation, programmation culturelle et d'animation, création d'une "école de



l'éco-habitat", réalisation d'un hameau Haute Qualité Environnementale (HQE®), respect de la charte de non utilisation du bois tropical, et toutes les réflexions participatives engagées à Silfiac.

### CONTACT

Ville de Silfiac  
Tél : 02 97 27 60 13

>>> Mais aussi :

Tourisme durable aux Glénan - Lin, santé et habitat en Centre Bretagne - SMVM du Golfe du Morbihan



## Le Pays de Quimperlé aide la filière bois

La piscine communautaire de Scaër est chauffée au bois, comme la piscine de Carhaix, les hôpitaux de

Concarneau, de Bain de Bretagne et de Lannion, la communauté Emmaüs de Rédéné ou encore le foyer-logement de Plouray.

**Système largement éprouvé**, le chauffage au bois a pour premier avantage d'être moins cher que le fuel ou le gaz : l'économie pour un équipement comme la piscine de Scaër serait de 15 000 à 18 000 euros par an. De plus, "le bois énergie est une solution largement favorable en matière de réduction de gaz à effet de serre" selon Gilles Petitjean, délégué régional de l'ADEME.

Autre critère, la Communauté de Communes du Pays de Quimperlé a choisi de confier l'approvisionnement en bois à l'association Douar Skaer. **Ce groupement d'agriculteurs crée ainsi une filière bois sur le territoire en produisant uniquement du bois de taillis**

**et de talus. Si le coût est un peu plus élevé qu'une production industrielle, le projet présente l'avantage d'entretenir utilement les sentiers et talus.** A ce titre, argumente M. Petitjean, "il paraît plus intéressant pour les finances publiques de payer un peu plus cher du bois produit localement que de financer en pure perte l'entretien d'espaces ruraux". C'est aussi l'avis des responsables de Douar Skaer dont "l'objectif est, à travers une filière bois-énergie, de valoriser une ressource qui est pour l'instant gaspillée".

### CONTACT

CC Pays de Quimperlé  
Tél : 02 98 35 09 40  
cocopaq@cocopaq.com



>>> Mais aussi :

Energie bois à Trémelin sur le Pays de Montfort, piscines de Scaër et Carhaix...

# vous voulez réduire les exclusions



## Brest Métropole développe le jardin partagé

En 1999, des habitants de Brest ont comme projet de jardiner au cœur de leur quartier de Pontanézen. Sept années plus tard, le jardin collectif (1500 m<sup>2</sup> de terrain partagé au pied des tours) est un lieu à part entière du quartier, à tel point qu'il a été intégré dans le projet de réaménagement de ce dernier. **Les jardins partagés, comme celui de Pontanézen, sont considérés alors comme des outils citoyens pour s'approprier l'espace public.**



Il est un autre constat collectif : **le jardin est devenu en quelques années un véritable lieu de vie** à ciel ouvert : on y vient jardiner, s'y promener, discuter, pique-niquer, faire des fêtes, rencontrer ses voisins... Il s'est affirmé sur le quartier comme un véritable espace favorisant la mixité sociale : un rendez-vous intergénérationnel, intercommunautaire...

Le jardin est ouvert à tous selon un règlement (afficher à l'entrée du jardin). Les habitants-jardiniers bénéficient du soutien du Centre socio-culturel du quartier ainsi que la présence régulière d'un animateur de l'association Vert le Jardin (association brestoise pour le développement et promotion des jardins partagés). Le rôle de l'animateur est de veiller à ce que le groupe reste en permanence

ouvert à l'extérieur tout en valorisant la personne au cœur d'un projet collectif. Le service des espaces verts de Brest métropole océane apporte également régulièrement son soutien et ses moyens au développement du jardin.

Le jardin partagé déborde largement des intentions initiales : les légumes récoltés sont l'occasion de cuisiner, de discuter autour de l'environnement et de la santé, les rendez-vous réguliers permettent à certains de sortir de l'isolement, d'être reconnus dans leur quartier.

### CONTACT

Brest Métropole Océane  
Tél : 02 98 33 50 50  
[contact@brest-metropole-oceane.fr](mailto:contact@brest-metropole-oceane.fr)

>>> Mais aussi :

Jardins potagers en pieds d'immeubles à Rennes, Lorient  
Jardins familiaux à Thorigné-Fouillard...



## Redon fait du bio pour ses cantines

En 1996, la municipalité a créé un chantier d'insertion autour du maraîchage, pouvant accueillir 12 personnes (hommes et femmes) encadrés par un tuteur. Après quelques années de cultures semi traditionnelles, la Municipalité a eu la volonté de **valoriser la production du chantier par l'obtention de la certification "Agriculture biologique"**.

En juin 2001, la Ville de Redon a signé un engagement avec Ecocert, pour obtenir la certification A.B. (Agriculture Biologique), pour l'ensemble des productions issues des Jardins St Conwoïon. Après deux années de reconversion, la licence A.B. a été attribuée en 2003, et depuis toujours renouvelée.

**La production de légumes est destinée principalement à la cuisine centrale de la Ville de Redon** (préparation des repas pour les cantines scolaires, les centres aérés et les foyers de personnes âgées). Plusieurs fois par semaine le chantier livre des produits bio et frais. Un cahier des charges est établi entre les services sur la qualité des produits. Lors d'une réunion annuelle, entre l'encadrant de chantier et le cuisinier une liste des légumes à produire est établie, un bilan mensuel des légumes en culture permet d'affiner la composition des menus.

**Les Jardins Saint Conwoïon s'associent avec les Services Educatifs**, et le cuisinier pour développer des semaines du goût,

ou à thèmes, pour les élèves des écoles. Les Jardins accueillent chaque année des élèves des classes maternelles ou élémentaires pour des ateliers de jardinage.

La production totale de légumes est passée elle de 4 tonnes en 1998, à 9,6 en 2002, 11 en 2003, 15 en 2004 et 18 tonnes en 2005.

### CONTACT

Ville de Redon  
Tél : 02 99 71 05 27  
[mairie@redon.fr](mailto:mairie@redon.fr)

>>> Mais aussi :

Repas bio à Lorient, Langouët...  
Insertion par le recyclage des déchets à Rennes Métropole  
ou l'amélioration du paysage à Vitré Communauté...



### OUVRAGES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Stratégie nationale du développement durable - MEDD  
Projets territoriaux de développement durable et agenda 21 - MEDD  
PLU et agenda 21local - ARENE Ile de France  
Manuel de l'éco-agent - DIREN Haute Normandie  
L'empreinte écologique - Communauté urbaine du Grand Lyon  
Grille de lecture du développement durable - CERTU

### LE DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR INTERNET

[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr) et [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)  
[www.ecoresponsabilite.ecologie.gouv.fr](http://www.ecoresponsabilite.ecologie.gouv.fr)  
[www.agenda21france.org](http://www.agenda21france.org)  
[www.comite21.org](http://www.comite21.org)  
[www.association4d.org](http://www.association4d.org)  
[www.cerdd.org](http://www.cerdd.org)

### >>> DIREN BRETAGNE

2, rue M. Fabre - CS 86523  
35000 Rennes - Tél : 02 23 48 64 00  
[www.bretagne.ecologie.gouv.fr](http://www.bretagne.ecologie.gouv.fr)

### >>> IRPA BRETAGNE

25, square de la Rance  
35000 Rennes - Tél : 02 99 79 39 31  
[www.irpa-bretagne.org](http://www.irpa-bretagne.org)